

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2976

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À l’alinéa 13, substituer au mot :

« conformément »,

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.